



# Consom'Agir

NOVEMBRE-DÉCEMBRE  
2017

Le Magazine du Consommateur

1,50 €

UFC-Que Choisir Grenoble-Voiron

DOSSIER



Page 7

Adhérents, Bénévoles  
Vos talents nous intéressent !



Page 2

Marchés de Noël  
gare aux arnaques !



Page 4

Du nouveau  
pour les étudiants



Page 5

Agir contre la pollution  
de l'air intérieur



Page 6

SOMMAIRE	
<b>NOS ACTIONS LOCALES</b>	<b>2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consom'Agir : nous avons besoin de vos talents</li> </ul>	
<b>NOS ACTIONS LOCALES</b>	<b>3</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des litiges gagnés à Grenoble !</li> </ul>	
<b>NOS LETTRES TYPES</b>	<b>4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice : Requête en injonction de payer</li> </ul>	
<b>ACTUALITES</b>	<b>4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés de Noël : gare aux arnaques !</li> </ul>	
<b>NOS DROITS : Nouveautés pour les étudiants</b>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutuelle étudiante</li> <li>• Bien choisir sa mutuelle étudiant</li> <li>• Etudiant.gouv.fr le site des étudiants : les transports moins chers</li> </ul>	
<b>SANTE</b>	<b>6</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir contre la Pollution de l'air intérieur</li> <li>• Médicaments à base de codéine : sur ordonnance seulement</li> </ul>	
<b>DOSSIER : Le Bio a le vent en poupe !</b>	<b>7</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intérêt sanitaire du bio de plus en plus tangible</li> <li>• Notre enquête Bio en Isère</li> </ul>	
<b>NOS ACTIONS LOCALES ET REGIONALES</b>	<b>8</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions de la Fédération</li> <li>• Les Nouvelles permanences Santé</li> </ul>	

## Le mot du Président

La fin de l'année approche à grande vitesse, ce qui signifie pour l'Association la préparation de l'Assemblée Générale 2018 (date non connue qui vous sera communiquée dans les meilleurs délais).

C'est pour nous, l'occasion de vous remercier sincèrement de la confiance que vous nous témoignez par votre adhésion, votre ré-adhésion ou vos dons.

Le budget de fonctionnement de l'Association s'articule autour de ces trois recettes de soutien et nous conforte pour continuer notre investissement à vos côtés en faisant respecter le droit du Consommateur.

Etre à vos côtés dans votre combat auprès des professionnels, c'est la mission qui a été fixée lors de l'Assemblée Générale 2017. Actuellement, **447 dossiers** sont en cours de traitement par nos conseillers litiges contre des professionnels.

Une nouveauté avec la mise en place d'une Permanence Santé après la formation reçue par deux bénévoles. Voir plus de détail à l'intérieur du journal page 8.

Merci aux donateurs qui apportent un soutien complémentaire aux adhésions, don déductible de vos impôts à hauteur de 60%. Un reçu fiscal vous est délivré systématiquement dès l'enregistrement de votre don. (100 € versés à l'Association vous permet de déduire 60 € sur votre déclaration fiscale).

Votre confiance pour l'investissement des 60 bénévoles, le respect des engagements pris et suivis par le Conseil d'Administration, doit nous laisser entrevoir une sérénité durable dans le temps pour Notre Association, Votre Association.

Merci à toutes et tous.

Le Président de l'Association Grenoble-Voiron.



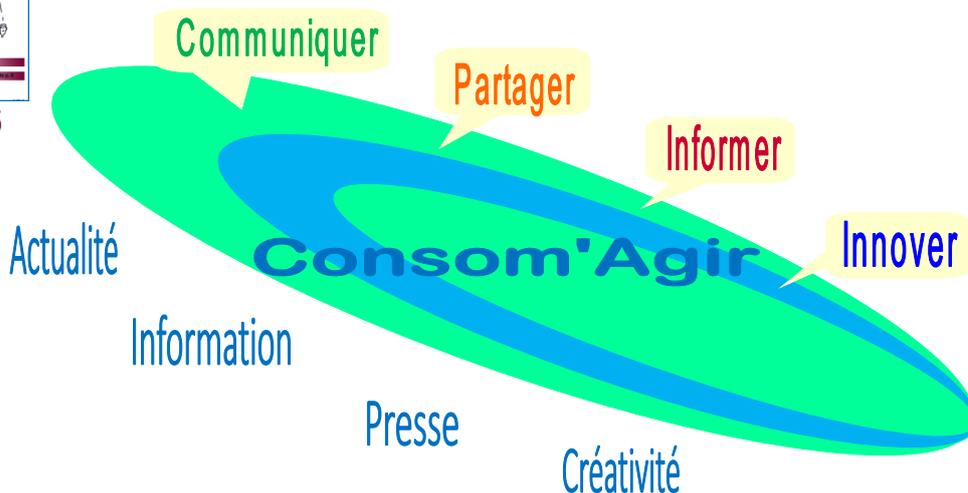
## NOS ACTIONS LOCALES

### Commission de Consom'Agir UFC-Que Choisir Grenoble-Voiron



2016

Nous avons besoin de vos talents



2017



## NOS LITIGES GAGNÉS

**M**adame B., adhérente de notre association, a commandé en juin 2017 auprès du magasin SAINT MACLOU d'Echirolles, 6 stores pour sa véranda et une loggia, au prix total de 1404.85 euros. Pour confirmer sa commande, Madame B. a versé la somme de 704.85 euros.

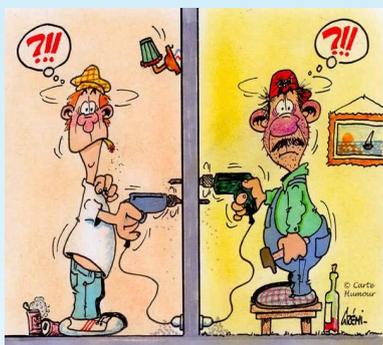
CHEZ SAINT MACLOU :

C'EST PAS COOL !

Le métré des lieux a été effectué, *a posteriori*, par une employée du magasin. Pourtant, le jour de l'installation, le poseur de SAINT MACLOU n'a pas pu réaliser la prestation car une des tringles des stores était complètement voilée, toutes les mesures étaient erronées et un des stores n'était pas du tout adapté.

Au final, seuls deux stores ont été posés mais problème : l'un d'eux s'enroulait mal et était complètement froissé ! En l'état, le reste de la commande était irréalisable. Ne souhaitant pas choisir d'autres stores, Madame B. a donc préféré mettre un terme à toute l'opération et, pour ce faire, a adressé dès le 28 juillet, une lettre recommandée avec accusé de réception au magasin d'Echirolles, demandant la reprise du matériel et le remboursement de la somme de 704,85 euros.

Après plusieurs échanges, la responsable de ce magasin lui a confirmé oralement l'annulation de la commande avec le remboursement des 704.85 euros et la reprise des deux stores. Puis finalement, par une lettre recommandée du 14 août, le siège du magasin SAINT MACLOU est revenu sur cette position et a demandé le paiement intégral du prix des stores car ils avaient été commandés « sur mesure ».



Néanmoins, il a été proposé à Madame B. le remboursement de la somme 377.93 euros, après déduction de la pose et de la fourniture des deux stores déjà posés à son domicile.

Non satisfaite, Madame B. s'est tournée vers nos services. Il aura fallu 3 courriers, dont une mise en demeure de notre Association au siège de SAINT MACLOU, et deux appels téléphoniques, pour qu'enfin, Madame B. obtienne le remboursement intégral de la somme de 704,85 euros.

### LES REPONSES EXPEDITIVES

#### DE EXPEDIA

**M**onsieur B. avait réservé deux billets aller-retour pour la Chine via la société Expedia. Il a malheureusement rencontré des problèmes qui l'ont conduit à acheter de nouveaux billets :

**A l'aller**, le nom du second passager n'apparaissait pas sur sa carte d'embarquement (alors qu'il était correct sur la confirmation

de réservation), pour partir il a donc été dans l'obligation de payer un nouveau billet le jour même, au guichet.

**Au retour**, Expedia avait – sans raison – supprimé les deux billets. Ils ont donc là aussi dû racheter les deux billets auprès de la compagnie aérienne.

Après plusieurs mois d'échanges avec Expedia, Monsieur B. n'avait toujours pas été remboursé des billets payés en sus, il s'est donc tourné vers notre association.

Les erreurs ayant toutes été commises par Expedia et Monsieur B. ayant toutes les preuves en sa possession, nous avons demandé à Expedia le remboursement total des billets achetés *a posteriori*.

Rapidement, Expedia a contacté Monsieur B. pour l'informer du remboursement de la somme de 2 791.95€, qu'il a perçu trois jours après.

#### LES SURPRISES DES VOYAGES INTERNET



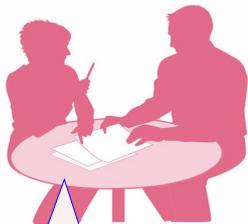


## Défendez-Vous avec Nos Lettres-Types

Une personne vous doit une somme d'argent en exécution d'un contrat. Vous avez vendu votre véhicule automobile à quelqu'un qui ne vous a pas réglé. Vous avez quitté il y a deux mois un logement et le propriétaire ne vous a toujours pas remboursé le dépôt de garantie. Vous pouvez utiliser l'injonction de payer. Cette procédure est moins onéreuse et plus rapide que les voies de recours classiques.

### Attention

Cette lettre type n'a pas vocation à se substituer à des conseils personnalisés qui pourraient vous être fournis par nos associations locales ou par des professionnels du droit.



Elle a pour objet de vous proposer une argumentation que vous jugez pertinente au regard de votre situation.

### Justice : Requête en injonction de payer

Requête en injonction de payer en accompagnement du formulaire de requête en injonction de payer  
Lettre à adresser en recommandé avec AR au greffe du tribunal compétent.

Vos prénom et nom  
Votre adresse  
Code postal - Ville

Destinataire  
Adresse du destinataire  
Code postal - Ville

À ..., le ...

Madame la greffière, Monsieur le greffier,

Je soussigné ... (nom, prénom, adresse, profession), ai l'honneur de vous exposer que je suis créancier de M. ... (nom, prénom, adresse, profession du débiteur ou raison sociale) pour la somme de ... euros représentant le montant du (de la) ... (dépôt de garantie, reconnaissance de dette, facture impayée...).

Cette somme est actuellement exigible, ainsi qu'en attestent les documents que je joins à cette requête (mise en demeure, sommation de payer délivrée par huissier...).

Conformément **aux articles 1405** et suivants du code de procédure civile, je vous prie de bien vouloir rendre une ordonnance d'injonction de payer que je ferai signifier à mon débiteur.

Je sollicite, par ailleurs, que le montant de cette somme soit augmenté des intérêts au taux légal ainsi que des dépens de l'instance.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma requête accompagnée des pièces justificatives.

Je vous prie de croire, Madame la greffière, Monsieur le greffier, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

P. J. : formulaire d'injonction de payer, tous les documents justificatifs établissant l'existence et le montant de la créance (reconnaissance de dette...), et la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ACTUALITÉ

### Marchés de Noël : gare aux arnaques !



La période de Noël approche et ses marchés de Noël vont peu à peu s'installer dans nos villes pour le plus grand plaisir des riverains et des touristes de tous âges. Quelques indications pour déceler d'éventuelles arnaques.

#### Marchés de Noël made in China ?

Nous sommes tous ravis de voir s'élever les petits chalets de bois.

L'atmosphère de Noël est unique et les marchés de Noël en font partis. Ils attirent chaque années 30 millions de visiteurs. Pourtant les vendeurs ne sont pas toujours scrupuleux et vendent parfois des articles peu liés avec la magie traditionnelle. Tours Eiffel en plastique, coques de téléphone aux couleurs acidulées, paninis, hot-dog ou

pizzas sont loin de l'esprit de Noël et envahissent les stands. Les municipalités réclament un droit de regard pour contrôler les produits en vente. Mais ils ne sont pas les seuls à être dénoncés par le guide de Noël réalisé par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir. En effet, gare aux jeux de bois ou bibelots soit disant artisanaux vendus à pris d'or mais en fait réalisés à la chaîne en Chine ou au Vietnam. Prix exorbitants, étiquetage trompeur ou encore produits alimentaires douteux, les abus sont nombreux.

#### Vin chaud authentique ?

Dans le froid : un bon vin chaud traditionnel est bien venu ! On vous annonce qu'il s'agit d'un produit issu de vignes maison, mais vous apercevez des briques de vin de table dans le chalet », souligne l'UFC-Que Choisir.

**Un breuvage très cher (entre 2 et 4 euros) : c'est peut-être un vin de qualité douteuse issu d'un cubitainer !...**

Par Maylis Choné, 14 Nov 2016

## Du nouveau pour les étudiants

### Mutuelle étudiante

LMDE ou Smerep ? Chaque année, les étudiants sont invités à choisir leur mutuelle. Carences dans la gestion, dysfonctionnements, la Sécurité sociale des étudiants est à bout de souffle, les scandales succèdent aux renoncements. Enquêtes, actualités, études, conseils, retrouvez toutes les publications de nos experts dans notre dossier consacré à ce sujet.

<https://www.quechoisir.org/dossier-mutuelle-etudiant-t427/>



### Mutuelle pour jeunes et étudiants Visez les contrats pas chers ou l'ACS

**E**ncore étudiants ou non, les plus de 18 ans qui doivent s'assurer seuls (demandeur d'emploi, en stage d'insertion professionnelle, en cours de création d'entreprise...) ou qui ne peuvent plus bénéficier de la complémentaire de leurs parents constituent une cible de choix pour les acteurs en présence. Les mutuelles jeunes se multiplient, les astuces marketing aussi.

#### LES GARANTIES INDISPENSABLES

Consultations, pharmacie et hospitalisation à hauteur du ticket modérateur, suffisant si l'on consulte uniquement des médecins adhérant au CAS.

#### LES GARANTIES OU OPTIONS INTÉRESSANTES

- Forfaits de remboursements qui augmentent au fil du temps pour récompenser le fait de rester assuré plusieurs années.
- Prise en charge de médicaments antipaludéens et de vaccins non remboursés pour ceux qui voyagent régulièrement.
- Accès à des réseaux de soins en optique ou dentaire notamment.
- Accès à un service expert d'informations et de « chat » sur la santé, les dépistages, etc. [...]

#### LA RÉGLEMENTATION

Les contrats « jeunes » ou « étudiants » obéissent à la même réglementation que les autres contrats du marché. Ils doivent être responsables et solidaires : absence de sélection médicale à l'entrée, garanties viagères, prise en charge de certains actes de prévention notamment. Un jeune peut bénéficier de la CMU-C ou de l'ACS. À une seule condition : le total de ses ressources doit être particulièrement modeste !

#### LES POINTS DE VIGILANCE

Le fait de pouvoir consulter dès à présent des professionnels de santé, médecins compris, sans avoir à faire d'avance d'argent en attendant la généralisation du tiers payant prévue pour fin 2017.

Pour les soins les plus coûteux (optique, dentaire...), même lorsque la prise en charge se limite au ticket modérateur, l'absence de délai de carence est un point à vérifier. À défaut, aucun remboursement ne sera accordé. [...]

En plus des grandes garanties de base généralement souscrites en version ticket modérateur, les contrats comportent de plus en plus d'options ou « renforts » de remboursement pour des soins ou appareillages (optique...) très peu pris en charge par l'assurance maladie. [...]

Cet article dans sa totalité sur : <https://www.quechoisir.org/guide-d-achat-mutuelle-pour-jeunes-et-etudiants-n3443/>



### Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

Étudiant, vos bourses et aides financières

**T**ransports en commun : comment se déplacer moins cher ?

Des tarifs ou dispositifs spécifiques sont prévus à destination des étudiants et plus globalement des jeunes pour se déplacer et voyager moins cher avec les transports en commun. Les connaissez-vous ?

**Aides financières : Partagez !**

Les régions, les départements ou les villes proposent aux jeunes des abonnements à tarif réduit ou des prises en charge financières partielles de leur titre de transport en commun.

Renseignez-vous auprès de ces collectivités ou de la compagnie de transport locale.

**Les dispositifs nationaux gérés par la SNCF**

La SNCF propose des tarifs réduits aux élèves, étudiants et apprentis et aux titulaires de la carte jeune.

Élèves, étudiants et apprentis.

Les élèves de moins de 21 ans, les étudiants de moins de 26 ans et les apprentis de moins de 23 ans peuvent bénéficier d'un abonnement qui permet de :

- payer uniquement la réservation sur 9 trajets mensuels en 2de classe
- au-delà des 9 trajets, de bénéficier de 50% de réduction sur le plein tarif Loisir (TGV & Intercités). [...]

La suite sur : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid119358/page.html>

## Agir contre la Pollution de l'air intérieur



Nous passons la majorité de notre vie dans nos logements. Mais l'air que nous y respirons est souvent plus pollué que l'air extérieur.

Les sources de pollution sont nombreuses : produits chimiques relargués dans l'air et présents dans les poussières, moisissures et acariens, matériaux de

construction nocifs, gaz toxiques, etc.

Les personnes âgées, celles affaiblies par une maladie ou allergiques, les enfants et les femmes enceintes y sont particulièrement sensibles. Ce dossier fait le point sur les sources les plus importantes de la pollution de l'air intérieur et les moyens de limiter les

risques.

Pour diminuer les effets toxiques, il est essentiel d'aérer suffisamment son logement afin d'évacuer les polluants, d'éliminer l'excès d'humidité et d'assurer le fonctionnement sans risque des appareils à combustion. Toutefois, cela ne suffit pas, il faut aussi agir sur les sources de pollution. *Joëlle Maraschin, octobre 2017*

Que Choisir a commencé à traquer les produits qui polluent l'air intérieur de nos logements bien avant que le sujet soit à la mode. Désodorisants, sprays assainissants, nettoyants ménagers, peintures, vitrificateurs, meubles, revêtements de sol, la liste est longue et continue à s'étoffer au fil de nos tests et enquêtes.

Désormais, la pollution de l'air intérieur est devenue un enjeu de santé publique mais les mesures prises restent incomplètes et la réglementation trop laxiste.

Pour en savoir plus : <https://www.quechoisir.org/decryptage-pollution-de-l-air-interieur-identifier-les-4-types-de-polluants-n8481/>

## Médicaments à base de codéine : Sur ordonnance seulement

L'usage détourné de la codéine et les risques de surdose fatale ont poussé la ministre de la Santé à signer un arrêté interdisant la vente libre des sirops et comprimés qui en contiennent.

Désormais, il faut une ordonnance médicale pour obtenir des antidouleurs ou antitussifs contenant de la codéine ou d'autres opiacés.

C'est fait. Depuis mercredi, les médicaments jusqu'alors en vente libre contenant de la codéine ou d'autres opiacés comme le dextrométhorphan, l'éthylmorphine ou la noscapine ne peuvent plus être délivrés que sur ordonnance. Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, a pris un arrêté à effet immédiat dans ce sens.

Nous avons cependant constaté qu'il était encore possible, jeudi, d'acheter du Codoliprane sur le site Internet d'une pharmacie.

La décision peut sembler soudaine, mais l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) alerte depuis longtemps déjà sur l'usage détourné de la codéine. Prisée des toxicomanes comme substitut à l'héroïne, elle est aussi utilisée par des adolescents

ou de jeunes adultes dans des cocktails euphorisants appelés purple drank ou lean. La codéine en sirop (Euphon, Néo-Codion, etc.) est alors mélangée à du soda et à un antiallergique en vente libre, en général de la prométhazine, pour atténuer les démangeaisons que peut provoquer la codéine.



Problème, outre son effet addictif, la codéine peut, chez des sujets sensibles, être trop rapidement transformée en morphine dans l'organisme, ce qui les

expose à une surdose et à la mort par arrêt respiratoire, même s'ils ont pris peu de codéine. Depuis le début de l'année, deux adolescents sont décédés, et plusieurs cas d'intoxication ont été signalés.

Il faudra donc en passer par le médecin, désormais, pour obtenir des médicaments à base de codéine. En dehors de l'utilisation détournée, la codéine est indiquée dans la toux sèche, mais pas chez les enfants, en raison justement des effets secondaires graves qu'elle est susceptible de causer. Elle a également des propriétés antidouleur reconnues, en association avec le paracétamol.

*Anne-Sophie Stamane, publié le : 14/07/2017*



# Dossier

## Le Bio a le vent en poupe !

L'intérêt sanitaire du bio de plus en plus tangible, publié le : 24/08/2017

Côté nutrition, le bio ne se distingue pas nettement du conventionnel. En revanche, son intérêt sanitaire, principalement lié à la moindre exposition aux résidus de pesticides, semble de plus en plus tangible car les dangers de ces expositions sont de plus en plus documentés. Un avantage qui concerne avant tout les produits végétaux.

Côté nutrition, l'intérêt du bio n'est pas flagrant. Les principales méta-analyses de ces dernières années s'accordent à retrouver un taux légèrement plus élevé d'antioxydants dans les fruits, légumes et céréales bio, de même qu'un taux plus important de « bons » acides gras dans les produits laitiers et les œufs bio.

Mais concernant les vitamines et minéraux, il semble

qu'il n'y ait pas de différence. Nos analyses le confirment. « Des résultats peu surprenants », selon Stéphane Bellon, chercheur à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), qui rappelle que le cahier des charges bio n'implique stricto sensu « que » la suppression des pesticides chimiques. Soit un facteur parmi bien d'autres qui influencent la richesse nutritionnelle des végétaux. [...].



Lire la suite sur : <https://www.quechoisir.org/decryptage-sante-et-nutrition-l-interet-sanitaire-du-bio-de-plus-en-plus-tangible-n45460/>



## Notre enquête "Bio" en Isère

### Résultats de l'enquête Prix Bio 2017

LÉGENDE

Très bon marché	★★★
Bon marché	★★
Modéré	★
Cher	■
Très cher	■ ■

MOYENNE NATIONALE : 161 €



Code AL: 381

Code AL	Nom du magasin	Adresse	Code postal	Prix du panier moyen	Panier de fruits et légumes	Panier hors fruits et légumes
381	Brié-Et-Angonnes	L'Eau Vive	Champs Et Bruyères, Route Napoléon	38320 158 €	■	★★
381	Echirolles	L'Eau Vive	CC Viallex, Route De Normandie	38130 157 €	★	★
381	Satoriz		12 Rue Des Montagnes De Lans	38130 153 €	★	★★
381	Grenoble	Bio c'bon	17-19 Grande Rue	38000 167 €	★	★
381	Biocoop		32 Rue Nicolas Chorier	38000 148 €	★★	★★
381	La Vie Claire		38 Cours Berriat	38000 157 €	★★	★
381	L'Eau Vive		4 Place Aux Herbes	38000 152 €	★	★★
381	Naturalia (Casino)		CC Lacaserne De Bonne, 48 Boulevard Gambetta	38000 161 €	■	★
381	Meylan	La Vie Claire	21, Avenue Grésivaudan	38240 157 €	★	★
381	Pontcharra	La Vie Claire	98 Rue Du Port	38530 141 €	★★	★★
381	Saint-Martin-D'Hères	Satoriz	4 Avenue Gabriel Péri	38400 152 €	★★	★★
381	Susville	Biomonde	ZA Du Villaret	38350 168 €	■ ■	★
381	Voiron	La Vie Claire	Parc Commercial Des Blanchisseries, 6 Rue Lepri	38500 161 €	★	★
381	Satoriz		ZI Des Blanchisseries	38500 167 €	★	■

UFC-Que Choisir  
Observatoire de la Consommation



# Consom'Agir

**Nous rencontrer pour un litige de Consommation**

**GRENOBLE** Tél. : [04 76 46 88 45](tel:0476468845)

24 Bis rue Mallifaud  
38100 Grenoble

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Mailing : [contact@grenoble.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@grenoble.ufcquechoisir.fr)

Facebook : <http://oua.be/2e5b>

**VOIRON** Tél. : [09 81 65 89 13](tel:0981658913)

Maison des Associations  
2 Place Stalingrad  
38500 Voiron

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Contact : [antenne.voiron@grenoble.ufcquechoisir.fr](mailto:antenne.voiron@grenoble.ufcquechoisir.fr)

Facebook: <http://oua.be/2e5b>

**BOURGAIN-JALLIEU** Tél. : [04 37 03 00 85](tel:0437030085)

27 rue Bovier-lapierre  
38300 Bourgoin-Jallieu

Contact : [contact@bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr)

**VIENNE** Tél. : [04 74 59 43 17](tel:0474594317)

Centre Social  
6 rue Louis Leydier Pont l'Évêque  
BP 261—38202 Vienne Cedex

Site : <http://vienne.ufcquechoisir.fr/>

## NOUVEAUX TARIFS à partir de juillet 2017

Consom'Agir papier : 1,50 € l'unité 9 €/an les 6 numéros

Consom'Agir numérique : 5 € par an

## Nouvelles permanences Santé

Ouvert aux adhérents

Permanences mensuelles sur RDV

- ◆ Accompagner le consommateur dans ses réclamations en matière de santé.
- ◆ Informer le consommateur sur les droits du patient :
  - Accès aux soins
  - Dossier médical
  - Dossier médical partagé
  - Consentement
  - Les procédures administratives, médicales, EHPAD
- ◆ Pour prendre RDV /contact : [grenoble.ufcquechoisir.fr](https://grenoble.ufcquechoisir.fr)  
Tel: 04.76.46.88.45

## Les actions de la Fédération

**Accès aux soins : Les orthoptistes à la rescousse des ophtalmologistes**

Publié le : 04/07/2017

L'assurance maladie et le syndicat des orthoptistes se sont mis d'accord pour confier aux orthoptistes, dans le cadre d'une expérimentation conduite dans des maisons de santé pluriprofessionnelles, une partie du travail des ophtalmologistes. Les orthoptistes pourront renouveler les lunettes, sous la supervision d'un généraliste.

C'est connu : dans plusieurs régions du territoire, décrocher un rendez-vous chez l'ophtalmologiste relève de l'exploit. Depuis quelques années, pour débloquer l'accès aux soins visuels, la délégation des examens aux orthoptistes est explorée. Dans cette veine, à l'initiative du syndicat des orthoptistes (SNAO) et de l'assurance maladie, une expérimentation va être lancée début 2018 au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Ces structures, actuellement au nombre de 1 000 en France, regroupent des professionnels de santé exerçant en équipe...

La suite sur : <https://www.quechoisir.org/actualite-acces-aux-soins-les-orthoptistes-a-la-rescousse-des-ophtalmologistes-n44576/>



Le Gouvernement a saisi l'ANSES sur les effets **des nanoparticules de dioxyde de titane dans l'alimentation** et diligente les services de la DGCCRF pour effectuer des contrôles.

Le **E171** ou dioxyde de titane, est un additif alimentaire couramment utilisé, sous forme de nanoparticules en tant que colorant par l'industrie alimentaire, notamment pour les confiseries. Face aux incertitudes sur l'impact sanitaire de ces nanoingrédients, le Gouvernement a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'évaluer les risques pour les consommateurs. Ces travaux permettront à la France de porter au niveau européen un dossier en vue de la réévaluation de cette substance par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Le Gouvernement rappelle à cette occasion aux industriels leurs obligations de transparence et d'étiquetage sur la présence de nanomatériaux manufacturés dans les produits de consommation. ...

Lire la suite : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/nanoparticules-dioxyde-titane-dans-aliments-point-sur-actions-menees-et-a-venir>



**CONSUM'AGIR** Bimestriel publié par l'UFC-Que Choisir Grenoble-Vienne  
Association à but non lucratif animée par des bénévoles  
Directeur de publication : **Michel NAMY**  
Reprises publicitaires interdites, Reproduction interdite  
Tous droits réservés UFC-Que Choisir